

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR OPÉRATEUR)



PROGRAMME DE FORMATION



Public cible :

Tous les salariés intervenant directement à proximité des réseaux aériens ou enterrés.
4 à 10 personnes maximum



Modalités et Délais d'accès :

Entrée en formation sur date programmée dès contractualisation



Pré-requis :

Formation accessible sans pré-requis



Durée :

7h - 1 jours



Châlons en Champagne,
Reims,
Charleville-Mézières,
Troyes,
Chaumont,
Saint-Dizier.



Inter-entreprise :

Préparation : 200€ HT

Sans préparation : 60€ HT

Intra-entreprise : nous contacter à
commercial@almea-formations.fr

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Être capable à l'issue de la formation :

- Identifier les différentes composantes des réseaux et les conséquences d'un dommage.
- Connaître la réglementation en cours et les niveaux de responsabilité.
- Préparer une intervention à proximité des réseaux et appliquer les procédures en cas de situation dégradée.
- Maximiser les chances de réussite au test.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Formation en présentiel
- Mise en situation
- Supports audiovisuels, animation de groupe, remise de documents

PROGRAMME DE FORMATION :

- Appliquer les consignes de sécurité inhérentes aux travaux à proximité des réseaux.
- Identifier les risques en temps réel lors des interventions.
- Employer les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement.

MOYENS D'ÉVALUATIONS DES ACQUIS :

- Quizz, étude de cas
- Délivrance d'une attestation de formation.
- L'autorisation doit être renouvelée tous les 5 ans.

TAUX DE RÉUSSITE SESSION 2025 : 93,33 %